



Objet : Réalisation d'une enquête auprès des ménages du Grand Amiénois sur leurs déplacements

Madame, Monsieur le Maire,

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) réalise, d'octobre 2023 à février 2024, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents des 466 communes du Grand Amiénois, pour le compte de ses 8 intercommunalités membres, en partenariat avec l'État.

Sa réalisation a été confiée à la société ALYCE. Elle consiste en des entretiens auprès des ménages d'Amiens Métropole, à leur domicile ou par téléphone, et des entretiens auprès des ménages résidant dans le reste du Grand Amiénois par téléphone.

L'enquête porte sur les déplacements réalisés quotidiennement par les habitants. Elle a pour objectif principal de recueillir des renseignements sur la mobilité quotidienne, l'utilisation des différents moyens de transport les caractéristiques des résidents du territoire. Elle s'inscrit dans le cadre des « Enquêtes mobilité certifiées Cerema¹ » (EMC²) réalisées tous les dix ans environ par les agglomérations françaises et fournira aux autorités compétentes les informations nécessaires pour orienter les politiques publiques de déplacements. Elle permettra d'actualiser les résultats de la précédente enquête réalisée en 2009² sur un périmètre plus petit et d'élargir la connaissance aux communes ayant intégré le Pôle métropolitain depuis.

Avant le démarrage de l'enquête, un travail conséquent et méticuleux de repérage est nécessaire **sur le territoire d'Amiens Métropole**. Cette phase de repérage amènera les équipes de notre prestataire ALYCE à en visiter le territoire, dès la fin du mois de juin, pour identifier les logements devant être enquêtés en face à face et prendre contact avec leurs occupants.

¹ Cerema : Centre d'études sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

² Principaux résultats consultables sur www.aduga.org – rubrique Travaux / Mobilité

Préalablement aux entretiens en face à face ou par téléphone, les ménages seront contactés afin de fixer un rendez-vous en cas d'accord pour répondre à l'enquête. Des lettres-avis leur seront envoyées.

Les agents de la société ALYCE se présenteront au domicile des ménages enquêtés en face à face aux dates et heures convenues, munis d'une carte professionnelle, d'une copie de la lettre-avis envoyée et des différents documents nécessaires au bon déroulement de l'entretien.

Les personnes enquêtées par téléphone recevront également un SMS, si elles disposent d'un numéro de portable, pour les prévenir de l'appel de l'enquêteur. Si l'appel débouche sur un répondeur, l'enquêteur d'ALYCE laissera un message.

Les entretiens respecteront le règlement n° 2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Afin d'informer au mieux les élus et la population, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a adressé un courrier à l'ensemble des maires des communes et aux forces de l'ordre concernés par l'enquête. Une campagne de communication sera par ailleurs organisée, par le biais de la presse locale, avant le démarrage de l'enquête.

Nous comptons sur votre soutien pour la bonne réalisation de l'enquête en :

- diffusant cette information au travers de vos publications et autres supports de communication locaux ;
- affichant ce courrier ou l'information relative à l'enquête au siège de votre établissement ;
- confirmant sa réalité auprès des personnes qui pourraient vous contacter à ce sujet.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette information au personnel de l'accueil qui serait susceptible d'être consulté par la population.

Pour plus d'information et en cas de besoin, vous pouvez contacter le PMGA.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Le Président,
Pascal RIFFLART

